

convenable une direction ministérielle et parlementaire. C'est une question à laquelle le Comité attache une importance considérable et dont il recommande une étude approfondie l'année prochaine.

86. Le Comité a été heureux d'apprendre que l'auditeur général se propose à l'avenir de traiter plus longuement des sociétés de la Couronne dans ses rapports, de donner davantage de renseignements à leur sujet y compris le détail des résultats de leur exploitation.

*Activité d'exploitation de ministères (paragraphe 138 à 148)*

87. Le Comité estime qu'afin de faciliter aux députés l'intelligence des résultats financiers réels de l'activité commerciale ou de service des ministères, telle l'activité du département des Impressions et de la Papeterie publiques et l'exploitation d'aéroports par le ministère des Transports, il serait souhaitable que des états financiers généraux soient compris dans les comptes publics pourvu que cela n'entraîne pas une augmentation indue de frais ou de personnel.

88. *Commission des grains.* L'auditeur général a attiré l'attention du Comité sur le commentaire du paragraphe 145 de son rapport selon lequel les dépenses de la Commission depuis 1953-1954 dépassent chaque année ses recettes de plus d'un million de dollars. Le Comité inquiet d'un tel écart entre les recettes et les dépenses de la Commission recommande

que les autorités prennent les mesures nécessaires pour équilibrer les recettes et les dépenses.

*Subventions*

89. Au cours des séances, il a été question au Comité des centaines de millions de dollars qui sont acquittés chaque année sur les fonds publics sous forme de subventions au transport ferroviaire, à l'agriculture, à l'extraction de la houille ou de l'or, ou pour toute autre activité, et le Comité recommande que, l'an prochain, une étude soit faite des diverses catégories de subventions ou de paiements faits sous forme de subventions, qui sont directement ou indirectement acquittés sur les fonds publics.

90. Pour que cette étude lui soit facilitée, le Comité demande au ministre des Finances de préparer le sommaire des diverses subventions versées durant l'année, indiquant les montants comparatifs des deux années financières précédentes.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

91. L'auditeur général a fait au Comité un exposé sur son examen des comptes et transactions financières du Conseil des arts pour l'année terminée le 31 mars 1960.

92. Le Comité a entendu les témoignages du président, du directeur et autres fonctionnaires du Conseil au sujet des responsabilités, lignes de conduite, objectifs et activité de cet organisme, ainsi que les raisons pour lesquelles le Conseil a besoin de revenus plus importants pour répondre à la demande croissante qui lui est faite. On a fait savoir au Comité que les bénéfices et intérêts réalisés sur le Fonds des subventions aux universités n'ont pas encore été distribués aux provinces ou aux universités et que le Conseil étudie encore cette question. Le Comité recommande

que le Conseil s'efforce de régler cette question sans plus tarder.

93. Au cours de son témoignage, le président a insisté particulièrement sur la nécessité d'offrir plus de bourses d'études, de bourses de perfectionnement et de subventions comme un des moyens les plus efficaces d'offrir un